



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023-101**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

**Du lundi 20 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 20 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Modification de la délibération n° DEL-2021-69 du 07 décembre 2021 relative à la cession d'une parcelle de terrain à la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour le projet de construction d'une Gendarmerie à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Catherine THIVET à Emilie BEAU, Sébastien HUMBLOT à Lydia FALLOT DESRY

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Sébastien HUMBLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 novembre 2023

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le plan de division pour séparation entre la CCSF et la commune de Bourbonne les Bains établi le 2 novembre 2023 par le cabinet Cardinal,*

*VU l'actualisation du service des Domaines en date du 17 novembre 2023, déterminant la valeur vénale de la parcelle à 5.50 € le m<sup>2</sup>,*

Par délibération du 7 décembre 2021, la Commune de Bourbonne les Bains décidait de céder à la Communauté de Communes des Savoir-Faire la parcelle D 2485 lieudit « La Rochotte » d'une contenance de 10 000 m<sup>2</sup>.

Le projet a été redimensionné par la CCSF et nécessite moins de surface. Un plan de division a été fourni. La surface cédée pour le projet ressort à 5 067 m<sup>2</sup>.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 052-215200403-20231120-DEL2023\_101-DE



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la délibération n° DEL-2021-69 relative à la cession d'une parcelle de terrain dans le cadre du projet de construction de la gendarmerie.

- Identification de l'immeuble cédé : Terrain issu de la division de la parcelle D 2485, d'une contenance de 5 067 m<sup>2</sup> tel que prévu par le plan de division fourni par le géomètre
- Prix : le montant de la cession est fixé à l'euro symbolique, inférieur à l'estimation des domaines, étant donné le projet envisagé : construction de la caserne de gendarmerie.

Les droits et honoraires de la vente seront à la charge de l'acquéreur. Le notaire de la vente sera celui de l'acquéreur, en l'occurrence la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° DEL-2021-69 relative à la cession d'une parcelle de terrain dans le cadre du projet de construction de la gendarmerie :

- Identification de l'immeuble cédé : Terrain issu de la division de la parcelle D 2485, d'une contenance de 5 067 m<sup>2</sup> tel que prévu par le plan de division fourni par le géomètre
- Prix : le montant de la cession est fixé à l'euro symbolique, inférieur à l'estimation des domaines, étant donné le projet envisagé : construction de la caserne de gendarmerie.

Les droits et honoraires de la vente seront à la charge de l'acquéreur. Le notaire de la vente sera celui de l'acquéreur, en l'occurrence la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 novembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire



Monsieur André NOIROT